

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

du lundi 7 juin 2021 à 18 h 30

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Gilles PETIT, Nathalie GONTARD, Michel DURET, Véronique BENOIT, Emilie BONI, Sandrine GADBLED, Claire DALBAND-PATASSE

Excusés : Lionel MURAZ, Josselin PAPIN

Absent : Xavier PERRIN

Secrétaire de séance : Emilie BONI

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 11 mai 2021

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Restauration scolaire, et garderie périscolaire : tarifs au 31 août 2021 et validation du règlement intérieur**

Le Président précise aux membres du Comité Syndical que l'organisation pour la rentrée 2021-2022 demeure inchangée et rappelle :

- La surveillance par 2 agents à la garderie du matin et à la première heure de garderie du soir,
- 2 services à la cantine,
- Instauration de la facturation au quart d'heure pour la garderie du matin et du soir.
- Possibilité de régler les factures périscolaires par prélèvement automatique,
- Maintien de la majoration d'un euro, par famille et par jour pour inscription exceptionnelle et hors délai, à la cantine et à la garderie,
- Pour les enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire (projet d'accueil individualisé), une participation financière de 1.50 € est demandée aux familles, pour la prise en charge de l'enfant entre 11h30 et 13h20.

Prix du repas au restaurant scolaire : Le prix du repas ainsi que les frais de livraison facturés par le Restaurant Le Lourmarin sont revus chaque année et à ce jour, ne sont pas encore fixés pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour anticiper une hausse du fournisseur, la prestation (repas+ livraison et encadrement des enfants) sera facturée, aux familles 5€60 par repas et par enfant, pour l'année scolaire 2021-2022 contre 5€50 cette année, ce qui génère une augmentation de 2 %.

Cette prestation sera de 1€50 pour les enfants ayant un PAI alimentaire et dont les familles fournissent le repas.

La différence entre la somme demandée aux familles le coût réel de la prestation (frais livraison repas + prix repas + frais de personnel) est supportée par le SIVU scolaire.

Les dossiers d'inscription pour la rentrée prochaine seront donnés aux familles très prochainement, et seront à rendre au plus tard le 14 juillet prochain.

Prix de la garderie : Pour la prochaine rentrée scolaire, et grâce au nouveau logiciel installé pendant l'été, la garderie du matin de 7h20 à 8h20 et la garderie du soir de 16h30 à 18h30 seront facturées au quart d'heure à 0.63 € et non à la demi-heure comme actuellement.

L'heure de garderie est fixée à 2.52 €, les trois quart d'heure à 1.89 €, la demi-heure à 1.26 € et le quart d'heure à 0.63 €.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement intérieur et les propositions suggérées pour la rentrée 2021-2022, et fixe les tarifs de la restauration scolaire et des services périscolaires.

❖ Questions et informations diverses

- Suite à la subvention accordée le 29 avril 2021, dans le cadre du plan de relance des écoles, continuité pédagogique plan numérique à destination des écoles, un premier devis a été établi par l'entreprise Equiance. Le Président propose de soumettre le cahier des charges aux établissements PC and KO et La Poste afin qu'ils établissent des devis.
- La candidature du SIVU au dispositif SEQUOIA de la Communauté de communes Cœur de Savoie, pour l'accompagner dans l'audit énergétique et la maîtrise d'œuvre relative à l'obligation de rénovation thermique de l'école de La Chavanne Planaise, dans le cadre du décret tertiaire a été retenue le jeudi 3 juin 2021 au Comité des Maires de la Communauté de communes Cœur de Savoie.
- Il est demandé de refaire passer un questionnaire aux familles pour connaître les besoins en garderie de 11 h 30 12 h 15 et les adapter pour la rentrée 2022 si les contraintes d'organisation, les règles de fonctionnement et de sécurité que doit respecter le Sivu le permettent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Vu par nous, Président du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 14 juin 2021 à la porte du Secrétariat du Syndicat Intercommunal, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A PLANAISE, le 14 juin 2021

Le Président,
Gilles PETIT


SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE PLANAISE
39 route des Hies
73300 PLANAISE